

En 2020, des milliers de défibrillateurs deviennent obligatoires

Dès le 1^{er} janvier, des établissements comme la Fnac, Darty ou H & M pouvant recevoir plus de 300 personnes seront obligés de s'équiper d'un défibrillateur. Une première étape pour tenter de réduire le nombre de décès d'origine cardiaque chaque année.

- Blanche Ponchon,
- © 2020 - Bayard Presse - Tous droits réservés - @la-croix.com est un site de la Croix Network
- le 30/12/2019 à 17:53
- Modifié le 30/12/2019 à 17:54



Sans l'utilisation d'un défibrillateur dans les premières minutes, les chances de survie ne sont que de 9 à 10 % contre 85 % si l'on s'en sert rapidement.

50 000 décès d'origine cardiaque ont lieu chaque année en France. Sans l'utilisation d'un défibrillateur dans les premières minutes, les chances de survie ne sont que de 9 à 10 % contre 85 % si l'on s'en sert rapidement. C'est pourquoi la loi du 29 juin 2018 prévoyait d'obliger les établissements recevant du public (ERP) à s'équiper de défibrillateurs.

Ce sera le cas, dès le 1^{er} janvier 2020, pour tous les ERP pouvant accueillir plus de 300 personnes. Une première étape dans la démocratisation de ces appareils : à partir du 1^{er} janvier 2021, les ERP recevant 200 personnes seront concernés, puis, dès le 1^{er} janvier

2022, toutes les structures d'accueil pour personnes âgées, les gares et les établissements sportifs.

« Aujourd'hui on compte 130 000 défibrillateurs en France, avec cette loi, on estime qu'il y en aura environ 30 000 supplémentaires chaque année », se réjouit le docteur Bruno Thomas-Lamotte, président de l'Association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs (ARLoD).

Former davantage les Français

Restera ensuite à former la population pour qu'elle utilise plus souvent et plus efficacement ces dispositifs. Les Français ont, en la matière, du retard : alors que 86 % des citoyens des pays nordiques sont formés aux gestes de premier secours, seulement 30 à 40 % des Français sont initiés. D'où l'objectif, fixé en mars 2018 par le gouvernement, de former, dans les cinq ans, 80 % de la population aux gestes de premiers secours.

« Le problème majeur, c'est que les Français ont la trouille face à un défibrillateur et qu'ils ne savent pas toujours l'utiliser », confirme le docteur Bruno Thomas-Lamotte. La faible sensibilisation du grand public peut, selon le rapport parlementaire sur la loi, « être à l'origine d'une réticence à agir, en raison de la peur de "mal faire" ou d'aggraver la situation par des gestes inadaptés ».

Or, « dès l'âge de 10 ans un enfant peut être initié aux gestes de premier secours et à l'usage d'un défibrillateur », reprend Bruno Thomas-Lamotte. C'est un âge où l'enfant retient tout et où il peut expliquer facilement ce qu'il vient d'apprendre à ses parents en rentrant le soir. »

Équiper les habitations

« Aujourd'hui beaucoup de personne ne savent pas qu'un défibrillateur fonctionne tout seul, explique aussi la startup Lifeaz qui a mis au point l'application « everydayheroes », validée par les pompiers de Paris et qui initie aux gestes de premiers secours. Nous voulions dédramatiser l'arrêt cardiaque et montrer à travers des mises en situation comment sauver une vie. » Aujourd'hui, cette application disponible gratuitement sur smartphone compte 35 000 utilisateurs.

Mais d'autres marges de progression sont pointées par les spécialistes. « Les lieux d'habitation ne sont pour l'instant pas concernés par la loi sur les défibrillateurs alors que 70 % des arrêts cardiaques ont lieu au domicile des victimes », relève notamment le docteur Bruno Thomas Lamotte qui, lui-même, s'est battu pour en installer un dans son logement. Un constat partagé par Lifeaz : « Cette loi est un premier pas mais à terme, il faudrait qu'il y ait autant de défibrillateurs que d'extincteurs, c'est-à-dire un dans chaque bâtiment et si c'est possible à chaque étage. »